



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Arrêté de Police du 21 AOUT 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales*

*Vu la demande écrite formulée par le groupe SIA HABITAT
Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature
à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'installation
temporaire d'un véhicule « agence mobile » **pour les mois de
septembre 2019 à juin 2020.***

ARRETE

ARTICLE 1

*Le groupe SIA HABITAT est autorisé à installer temporairement
Le jeudi 26 septembre 2019 ainsi que les jeudis 23 janvier, 19
mars, 16 avril, 18 mai et 25 juin 2019 un véhicule « agence
mobile » sur un emplacement lui étant exclusivement réservé
entre le N°64 et 98 de la place Jean Louis Chrétien de 10h à
16h00.*

ARTICLE 2

*Le groupe SIA HABITAT veillera à laisser les lieux en parfait état
de propreté après son départ.*

ARTICLE 3

*Le groupe SIA HABITAT 67 Avenue des Potiers 59506 Douai
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté*

Fait à GUESNAIN, le 21 août 2019

*Le Maire,
Maryline Lucas*

